LES ECOLES DE L'ARMEE DE L'AIR

Les écoles de l'Armée de l'air

Insigne du Commandement des Ecoles.

Diverse dans ses missions et ses activités, synonyme de modernité, l'Armée de l'air est une vaste entreprise regroupant près de 100 000 hommes et femmes.

Responsable de la formation de ces militaires, spécialistes disponibles et compétents, elle les suit tout au long de leur carrière et en assure le perfectionnement.

La responsabilité de la formation de ces spécialistes de haut niveau chargés de la mise en œuvre des moyens toujours plus performants dont dispose l'Armée de l'air, est presque entièrement dévolue au Commandement des Ecoles (CEAA).

Endoscopie d'un réacteur à l'Ecole technique de l'Armée de l'air.

Elèves spécialistes.

Créé par un décret daté du 15 mars 1962, le CEAA remplace le 5e Bureau de l'Etat-major de l'Armée de l'air.

D'abord situés sur la base aérienne de Villacoublay, les moyens de commandement du CEAA font mouvement en 1974 sur la base aérienne de Tours.

Une responsabilité essentielle

Grand commandement spécialisé, le Commandement des Ecoles de l'Armée de l'air est responsable de l'**instruction générale,** de la **formation militaire, technique, physique, sportive et morale des personnels masculins et féminins** admis dans les Ecoles et centres d'instruction de l'Armée de l'air.

En 1984, le Commandement des écoles **recrute et instruit** environ 1 600 officiers (dont 1 200 élèves officiers de réserve), 170 pilotes et navigateurs, 2 000 techniciens du personnel non navigant, tandis qu'il **recycle** 3 000 sous-officiers lors de stages de perfectionnement.

Cours cellule à l'Ecole technique.

Formation initiale des pilotes.

A Salon, la Patrouille de France survole deux promotions de l'Ecole de l'air et une promotion de l'Ecole militaire de l'air.

La formation des officiers

Avion école Fouga magister.

Cours théorique à l'Ecole de l'air.

Pour son encadrement l'Armée de l'air fait appel à des officiers dont le **type de carrière,** longue ou plus réduite, correspond au **niveau de responsabilité** susceptible de leur être confié.

Les postes de haute direction sont essentiellement occupés par les officiers issus du recrutement direct à l'Ecole de l'air. Il convient cependant de souligner, que l'Armée de l'air a toujours offert d'intéressantes possibilités de promotion interne à ses sous-officiers, qui lui fournissent une bonne partie de ses officiers.

Les officiers à carrière longue

C'est à **Salon-de-Provence,** à l'Ecole de l'air, à l'Ecole militaire de l'air et à l'Ecole du Commissariat de l'air, que sont formés les officiers à carrière longue.

• Grande école militaire comme l'Ecole navale ou l'Ecole militaire spéciale de Saint-Cyr, l'**Ecole de l'air** recrute par concours chaque année, parmi les élèves des classes de mathématiques spéciales environ 90 élèves officiers (futurs pilotes, mécaniciens ou télémécaniciens, officiers des bases).

Après deux années d'**études théoriques de haut niveau,** ceux-ci sont nommés sous-lieutenants et entament leur instruction de **spécialisation,** notamment celle de pilotage, toujours à Salon.

Les officiers issus de l'Ecole de l'air ont le titre d'**ingénieur** et sont appelés à accéder aux plus hauts postes de commandement de l'Armée de l'air.

• L'**Ecole militaire de l'air** recrute annuellement, par concours sur épreuves ou sur titres une centaine d'élèves officiers parmi les officiers (ou aspirants) de réserve en situation d'activité et les jeunes sous-officiers titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Après une année d'études théoriques et un programme de formation s'apparentant à ceux de l'Ecole de l'air, les élèves officiers sont nommés sous-lieutenants.

• Installée elle aussi à Salon-de-Provence, l'**Ecole du Commissariat de l'air** organise un concours annuel ouvert aux étudiants de l'enseignement supérieur titulaires de l'un des diplômes exigés aux concours externes d'entrée à l'Ecole nationale d'administration. Après deux années d'études ces élèves sont nommés commissaires lieutenants et exercent des tâches d'administration aux différents niveaux de la hiérarchie du commandement des forces aériennes.

Exercice de nuit pour des élèves officiers de réserve.

Elèves officiers de réserve.

Les officiers à carrière plus courte

La formation des trois catégories d'officiers à carrière plus courte est assurée sur la base aérienne d'**Evreux** au sein d'un **groupement école.**

– **Officiers de réserve en situation d'activité (ORSA) :** personnel navigant **(PN)** et personnel non navigant **(PNN).**

PN : c'est une fois leur brevet de pilote obtenu que les **élèves pilotes à vocation d'officier (EPVO)** effectuent leur stage de formation à Evreux.

PNN : recrutés par concours à partir des sous-officiers de ce corps remplissent différentes conditions d'âge, d'ancienneté et de qualification.

Les officiers de réserve servant en situation d'activité n'ont la possibilité de servir comme officier que dans la limite de 20 années. Les meilleurs sont susceptibles d'être intégrés dans les cadres d'active.

– Les **officiers issus du rang** sont également formés à Evreux. Leur recrutement basé sur une certaine ancienneté de service permet de faire accéder au commandement des sous-officiers d'une grande expérience.

– Chaque année plus de mille **élèves officiers de réserve (EOR)** sont recrutés parmi les jeunes Français appelés à faire leur service national dans l'Armée de l'air. Durant celui-ci, après leur formation à Evreux, les EOR occupent des postes à responsabilités dans une des dix spécialités qui leur sont accessibles.

Trois voies conduisent à cette formation : la préparation militaire supérieure (PMS), la préparation militaire "air" (PM Air), le volontariat sous réserve d'acceptation du dossier.

Pilote de combat.

"Briefing" après vol.

L'Epsilon, tout récemment entré en service dans l'Armée de l'air.

Elève pilote à l'Ecole de formation initiale du personnel navigant.

Formation initiale

Depuis 1979 l'Armée de l'air a décidé que **tous ses pilotes** seraient **officiers.** C'est pourquoi, compte tenu de leur niveau de recrutement, baccalauréat obligatoire, et de la dure sélection effectuée, tous les élèves pilotes non formés à l'Ecole de l'air ou à l'Ecole militaire de l'air, sont appelés à servir comme officier de réserve en situation d'activité.

Ils sont recrutés comme élèves-pilotes à vocation d'officiers (EPVO), masculins ou féminins, et c'est l'**Ecole de formation initiale du personnel navigant (EFIPN)** basée à **Aulnat** (*) qui reçoit ceux qui ont satisfait aux épreuves de sélection.

En cours de stage leur formation militaire est assurée et leur aptitude au pilotage est vérifiée sur avion léger monomoteur ("Cap 10").

Pilotage de base

La formation des élèves-pilotes est assurée :

– à **Salon, pour les officiers** de l'Ecole de l'air et de l'Ecole militaire de l'air, sur bi-réacteur léger "Fouga" CM 170,

– A **Cognac** pour les élèves issus de l'Ecole de formation initiale du personnel navigant, sur "Cap 10" et "Fouga" CM 170.

A Cognac et Salon, les élèves s'entraînent aux manœuvres de base : pilotage, voltige, vol sans visibilité, navigation, formation et vol de nuit. C'est au cours de cette phase, essentielle pour la formation du pilote, que se confirment le sens de la discipline, l'esprit d'équipe, le goût de la difficulté vaincue.

Une partie des heures de vol nécessaires à la formation au pilotage de base, actuellement réalisée sur "Fouga", se fait progressivement, depuis 1984, sur Epsilon. Ce nouvel appareil, tout aussi formateur que le précédent, présentera l'avantage d'être beaucoup plus économique en carburant.

* D'ici à 1985, l'EFIPN sera déplacée dans le cadre d'un plan de resserrement de l'Armée de l'air.

La transformation opérationnelle des futurs pilotes de combat s'effectue sur l'Alphajet.

En vol, un Alphajet.

Ecoles de spécialisation

En fonction des besoins de l'Armée de l'air mais aussi de leur goût et de leurs résultats, les élèves pilotes sont dirigés vers l'une des écoles de spécialisation :

– **réacteur :** l'**Ecole de chasse** basée à **Tours** forme sur "Alphajet" les futurs pilotes de combat. Après 90 heures de vol et six mois d'instruction, les élèves reçoivent leur brevet. Ils terminent leur progression par un stage de quatre mois à la 8e Escadre de chasse, **escadre de transformation opérationnelle,** à **Cazaux,** toujours sur Alphajet, où ils s'initient plus précisément aux conditions réelles de combat aérien, en 50 heures de vol consacrées en particulier à l'apprentissage du tir.

– **transport :** l'**Ecole de spécialisation hélice,** basée à **Avord,** assure sur "Xingu" jusqu'au brevet de pilote la formation des élèves destinés à recevoir une affectation dans le transport aérien militaire.

Parallèlement, l'**Ecole des navigateurs** à **Toulouse** prépare les futurs navigateurs destinés à l'aviation de combat ou au transport aérien militaire. Après 8 mois de stage, durant lesquels ils effectuent 250 heures de vol, les élèves obtiennent leur brevet de navigateur et sont affectés en unités sur Transall ou Mirage IV et bientôt sur Mirage 2000 N.

"Briefing" avant vol.

Xingu, avion de spécialisation hélice.

La plupart des spécialités de l'Armée de l'air sont ouvertes au personnel féminin.

La formation du personnel non navigant (non officier)

Instruction militaire : entraînement au tir.

Les moyens aériens et moyens au sol de l'Armée de l'air sont mis en œuvre par des **spécialistes** chargés d'assurer les **fonctions techniques et logistiques.**

Le rôle de ces hommes et femmes appartenant aux cadres d'active est essentiel : pour un navigant, ces tâches au sol occupent près de 50 spécialistes de tous grades, et de toute qualification.

Formation initiale

Deux écoles accueillent des jeunes désirant servir dans les différentes spécialités du personnel non navigant et assurent leur formation initiale.

– L'**Ecole d'enseignement technique de l'Armée de l'air** (EETAA) à **Saintes** reçoit des jeunes lycéens âgés de 16 à 17 ans pour l'entrée en première année. Elle leur dispense, en deux années, une formation générale et technique, morale et physique, en vue de les préparer à suivre l'enseignement professionnel de l'Ecole technique de l'Armée de l'air. Basée à Rochefort, cette école assure la formation de tous les sous-officiers mécaniciens et électroniciens.

– L'**Ecole de formation initiale des sous-officiers (EFISO)** à **Nîmes** reçoit simultanément :

- Les jeunes garçons qui s'engagent à partir de l'âge de 17 ans. Elle leur assure, en fonction des besoins de l'Armée de l'air, l'orientation vers une spécialité correspondant à leur goût et à leurs capacités, et, ensuite, la formation militaire initiale,
- Les jeunes filles recrutées sur épreuves de sélection, au titre d'une spécialité, dont la formation militaire initiale se déroule dans les mêmes conditions que celles de leurs camarades masculins, au cours de stages mixtes.

Cours à l'Ecole d'enseignement technique de l'Armée de l'air.

Rochefort, une école technique ultra moderne.

La formation du personnel non navigant (non officier)

Formation professionnelle

Elle est dispensée à **deux niveaux** dans des écoles ou groupements écoles situés sur différentes bases aériennes.

Le **spécialiste du 1er degré** reçoit sa formation en vue d'effectuer des tâches bien définies dans les domaines de sa spécialité. Des possibilités de promotion vers une carrière de sous-officier existent.

Le **spécialiste du 2e degré** reçoit une formation qui lui assure une qualification professionnelle de haut niveau. La carrière de sous-officier lui est ouverte.

• L'**Ecole technique de l'Armée de l'air (ETAA)** basée à **Rochefort** est le véritable creuset du personnel mécanicien et électronicien de l'Armée de l'air. Elle assure la formation du personnel dans 25 spécialités différentes et délivre annuellement 2 500 certificats.

• Le **Groupement école d'Evreux** assure la formation professionnelle d'une partie importante du personnel du service général (secrétariat-gestion-restauration-hôtellerie).

D'autres écoles et centres d'instruction spécialisés assurent la formation professionnelle des autres spécialistes dont a besoin l'Armée de l'air :

– moniteurs d'éducation physique, fusiliers-commandos, maîtres de chien, techniciens de la sécurité incendie et de la sécurité nucléaire, infirmiers, contrôleurs aériens, observateurs de météorologie, exploitants de transmissions, programmeurs-pupitreurs, psychotechniciens, dessinateurs-photo, moniteurs d'entraînement au sol du personnel navigant.

Tous les spécialistes de l'Armée de l'air bénéficient des méthodes de formation les plus modernes.

Les méthodes pédagogiques

La quasi-totalité des instructeurs du CEAA étant issus des unités (et devant y retourner un jour), il importe de les fondre dans un même moule, autour d'une même doctrine. C'est le rôle du **Centre Pédagogique,** créé il y a plus de dix ans qui comprend plusieurs cellules axées sur la formation des officiers et sous-officiers pour l'instruction militaire, la fonction audiovisuelle, la pédagogie.

Ainsi, le Commandement des écoles a-t-il, année après année, discrètement mais opiniâtrement, défriché puis expérimenté de nombreuses voies possibles pour enfin appliquer, d'une façon cohérente dans ses écoles, des méthodes pédagogiques simples mais efficaces. Cette volonté porte ses fruits et les résultats obtenus suscitent un vif intérêt de la part de nombreux organismes civils et militaires ayant une responsabilité de formation. Grâce à une recherche incessante, le CEAA joue un rôle moteur dans les techniques d'enseignement.

Par ailleurs, l'installation, dans des locaux modernes et fonctionnels, des escadrons de l'Ecole technique de Rochefort fait bénéficier les futurs techniciens de l'Armée de l'air des meilleurs conditions de vie et de travail.

Tenant compte de la mise en service de matériels très performants dans l'Armée de l'air, le Commandement des écoles met à jour, en permanence ses méthodes et ses matériels d'instruction, et ceci en visant toujours l'**adaptation au juste besoin.**

Ainsi, la mise en place de l'"Alphajet" et du "Xingu", l'utilisation des simulateurs et l'arrivée de l'"Epsilon" donnent une dimension nouvelle à la formation des pilotes.

Tous ces investissements, liés à la mise en place d'instructeurs compétents et conscients du rôle essentiel qu'ils doivent jouer, garantissent pour l'avenir l'**objectif** du Commandement des écoles : **former des spécialistes masculins et féminins de haut niveau qui soient également des militaires disponibles et motivés.**

"Débriefing" d'une séance d'entrainement au simulateur.

ERRATA

. Page 5 : lire 7 et non 17 Ecoles du Personnel navigant.

. Page 9 : la formation militaire des EPVO à Evreux est en cours d'étude au sein du CEAA. L'instruction militaire de l'officier demeure pour l'instant intégrée à la formation professionnelle.

. Page 13 : Légende photo du bas : lire "départ pour le vol".

Missions des différentes écoles chargées de l'instruction du personnel navigant :

. Salon : pilotage de base Ecole de l'air - Ecole militaire de l'air ;

. Aulnat*: formation initiale, sélection en vol EPVO, escadron de formation des moniteurs ;

. Cognac : pilotage de base EPVO ;

. Tours : spécialisation "chasse" toutes origines ;

. Avord : spécialisation "transport" toutes origines ;

. Cazaux : transformation opérationnelle pilote de combat ;

. Toulouse : formation des navigateurs.

* A partir du 01 juillet 1985 :

- mission formation initiale et sélection en vol EPVO sera effectuée à Avord ;
- mission formation des moniteurs sera effectuée à Cognac.

Animation : Lcl F. Prigent
Maquette : Sgc B. Chaussin, Avt L. Matras, Avt F. Lecarpentier
Photos : Adc J.-L. Niort, Adc C. Degoul, Adj P. Rullaud, Sgc J.-P. Gautier, Avt Rossignol
Armée de l'air BCRE. N° 8 lp/84/SIRPA AIR/B3 IN : 4829010 T 68